



LongRun Equity Fund

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)
Rapport annuel et états financiers audités

31 Décembre 2023

B200398

LongRun Equity Fund

Table des Matières

Organisation et administration	3
Rapport du Conseil d'Administration	4
Rapport d'audit	6
LongRun Equity Fund	9
Notes aux états financiers	15
Informations supplémentaires non auditées	20

Aucune souscription ne peut être reçue sur la base des rapports financiers. Les souscriptions ne sont valables que si elles sont reçues sur la base du prospectus d'émission courant accompagné du dernier rapport annuel et, après sa parution, du dernier rapport semestriel.

LongRun Equity Fund

Organisation et administration

Siège Social	5, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
Société de gestion	Rothschild & Co Investment Managers 33, rue Sainte Zithe (jusqu'au 23 février 2024) L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg 21-27 rue d'Épernay (à partir du 24 février 2024) L-1490 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg
Gestionnaire en investissement	Rothschild & Co Bank AG Zollikerstrasse 181, CH-8034 Zurich, Suisse
Banque dépositaire et Agent administratif	CACEIS Bank, Luxembourg Branch 5, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
Distributeur mondial	Acolin Europe AG Reichenaustraße, 11 a-c D-78467 Constance, Allemagne
Cabinet de révision agréé	Ernst & Young S.A. (depuis le 23 avril 2023) 35 ^E , Avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
Conseil d'administration de la SICAV	
Président	Pierre Pâris, Rothschild & Co Bank AG
Directeurs	Benoit Renson, Rothschild & Co Wealth Management (Europe) S.A. Christian Bertrand, Directeur Indépendant
Conseil d'administration de la Société de gestion	Fiona Baker (à partir du 26 juillet 2023) Francis Carpenter Jean de Courrèges d'Ustou Aldo di Rienzo Jörg Kopp Christian Lowe Xavier Monnereau Dominic Nadeau (à partir du 27 mars 2023) John Malik (jusqu'au 2 mai 2023)

LongRun Equity Fund

Rapport du Conseil d'Administration

La résilience économique résume le mieux les résultats en 2023. La combinaison d'une croissance continue et d'une désinflation continue s'est avérée être favorable pour les marchés, avec des marchés boursiers mondiaux en hausse de plus d'un cinquième en 2023 (en dollars américains), tandis que les obligations d'État mondiales ont enregistré une augmentation moins remarquable de 5 %.

Meilleur que prévu, l'environnement économique et de marché contraste fortement avec l'évolution géopolitique tendue et inquiétante. Malgré la baisse des tensions sino-américaines, les hostilités russes ont persisté et, dernièrement, l'inquiétude au Moyen-Orient a continué à grandir. La réponse des marchés des matières premières n'a pas été concluante : L'or a progressé de plus d'un dixième l'année dernière, malgré la diminution des prix de l'énergie.

Toutefois, c'est la menace d'une hausse des taux d'intérêt, le cycle de resserrement le plus marqué depuis quarante ans, qui est demeurée au centre de l'attention, façonnant l'opinion des investisseurs tout au long de l'année. En ce qui concerne les obligations, les investisseurs obligataires ont évité de justesse une troisième année négative consécutive. Jusqu'à la fin du mois d'octobre, le rendement du Trésor américain à 10 ans avoisinait les 5 % et celui des obligations d'État à 10 ans les 4,7 %, les deux ayant augmenté de plus de 100 points de base depuis le début de l'année, avant de se résorber en fin d'année. Les principales obligations d'État à 10 ans ont terminé l'année avec un rendement au niveau de départ ou en dessous de ce niveau.

Sur les marchés boursiers, le rebond de 2023 a été porté par les segments « croissance » et « cyclique ». Les sociétés technologiques américaines de premier plan sont restées aux commandes pendant la majeure partie de l'année ; près de la moitié du rendement du marché boursier mondial provenait des sept plus grandes valeurs technologiques américaines, les « Sept Magnifiques ». La participation aux marchés boursiers s'est élargie au cours des deux derniers mois de l'année, mais le meneur du marché de l'année dernière est resté l'un des plus faibles de ces dernières décennies.

Pour ce qui est du cycle économique, les principales économies ont déjoué les pronostics de récession. L'économie américaine a progressé à un rythme comparable à celui de la tendance, sous réserve de l'évolution du PIB au quatrième trimestre, avec une consommation particulièrement élevée. Alors que l'activité économique en Europe et aux États-Unis a été plus faible, la production a augmenté très légèrement sur l'ensemble de l'année. La Chine a également atteint son objectif de croissance de 5 % pour 2023.

L'inflation est restée au centre de l'attention, mais a continué à baisser, les taux d'inflation globale terminant l'année relativement proches des objectifs de la banque centrale. Les grandes banques centrales occidentales ont répondu fermement, avec des taux d'intérêt plus élevés, lesquels se sont poursuivis jusqu'aux derniers mois de l'année. Mais avec le retour de la politique des taux directeurs à des niveaux plus « normaux » et l'atténuation de la menace inflationniste, de nombreuses banques centrales semblent avoir achevé leurs cycles de resserrement respectifs.

En ce qui concerne le fonds, les évolutions susmentionnées ont représenté la fin des fortes turbulences observées en 2021 et 2022.

Le fonds a enregistré une hausse de 21,2 % (classe SI A - EUR - Capitalisation), libellé en EUR, par rapport au MSCI World AC, qui a progressé de 18,1 %.

Les sociétés les plus performantes et celles qui contribuent le plus :

- Microsoft, Adobe et Alphabet ont été très soutenus par le thème de l'IA, bien qu'Adobe ait tardé un peu plus dans son annonce. Il s'agit de titres qui ont été soumis à une forte pression en 2021 et 2022 face à des taux plus élevés en raison de plusieurs compressions et de l'opinion (erronée, selon nous) du marché selon laquelle il faut acheter des titres « value » pour se protéger de l'inflation. Les taux ayant continué à augmenter au cours de l'année, les facteurs ascendants (à savoir le fait que ces entreprises avaient investi dans la technologie de l'IA) ont éclipsé le « marché » macroéconomique.
- Intuit a dépassé les attentes du marché tous les trimestres de l'année et le marché n'a eu d'autre choix que de récompenser l'action.

Les sociétés les moins performantes et celles qui contribuent le moins :

- Nestlé et Roche sont certes des sociétés défensives, qui ont coutume de peiner sur des marchés porteurs, mais l'argumentaire d'investissement pour ces deux titres en tant que tel s'était affaibli au point que nous avons abandonné ces deux positions, car nous avons trouvé de meilleurs moyens d'utiliser notre capital.
- Alibaba a pâti de la confiance du marché en Chine dans son ensemble, exacerbée par l'annonce du maintien de la division Cloud.

Attribution basée sur des facteurs :

- L'impact de la sélection (la performance qui ne peut être attribuée aux différents Facteurs, ce qui signifie que l'impact est idiosyncrasique) était positif et constituait également le principal moteur de la génération de l'alpha. En tant que fonds ascendant, c'est ce que nous essayons de réaliser. En effet, nous avons une forte orientation stylistique, mais cela montre également que la sélection au sein de cette sphère est fructueuse, c'est-à-dire que l'on ne surperforme pas uniquement en raison de notre orientation stylistique.
- En ce qui concerne les Facteurs, voici quelques points clés :
 - La dynamique a été un facteur positif, s'inversant déjà au quatrième trimestre 2022 après avoir été un facteur défavorable majeur en 2021 et pendant la majeure partie de 2022 ;
 - La taille a été un facteur positif, car nous avons coutume de préférer les grandes capitalisations (mais pas exclusivement) ;
 - Des facteurs de qualité légèrement négatifs ;
 - Notre sous-pondération des titres « value » a constitué un facteur négatif, quoique minime.
- En ce qui concerne les Secteurs, voici quelques points clés :
 - La technologie s'est révélée être un bon secteur pour nous, les logiciels ayant fortement rebondi ;
 - Le fait de ne détenir aucun titre dans le secteur de l'énergie a été positif pour nous ;
 - Notre préférence pour la Gestion des soins et notre sous-pondération des titres dans les secteurs pharmaceutique et biologique ont joué en notre défaveur.

LongRun Equity Fund

Rapport du Conseil d'Administration

Dans l'ensemble, nous avons observé que la normalisation de l'inflation a permis au marché de se concentrer à nouveau sur les facteurs fondamentaux des actions.

Rapport d'audit

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Aux actionnaires de
LongRun Equity Fund
5, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de LongRun Equity Fund (le « Fond ») qui comprennent l'état des actifs nets et du portefeuille-titres au 31 décembre 2023 ainsi que l'état des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2023, ainsi que du résultat de leurs opérations et des changements de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISAs ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISAs ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants du Fonds conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le « Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration de la société. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration de la société pour les états financiers

Le Conseil d'Administration de la société est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne que le Conseil d'Administration de la société considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration de la société qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société et de chacun de ses compartiments à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration de la société a l'intention de liquider la société ou l'un de ses compartiments ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds ;

Rapport d'audit

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration de la société, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration de la société du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société ou l'un de ses compartiments à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Fonds ou l'un de ses compartiments à cesser son exploitation (à l'exception du compartiment Indosuez Funds – Latin America Bonds pour lequel il existe une décision de liquider le sous-fonds).
- En ce qui concerne le compartiment Indosuez Funds – Latin America Bonds, pour lequel il existe une décision de liquider le sous-fonds, nous concluons sur la pertinence de l'utilisation par le Conseil d'administration du Fonds de la méthode comptable de non-continuité d'exploitation. Nous évaluons également l'adéquation des informations qui décrivent la méthode comptable de non-continuité d'exploitation et les raisons de son utilisation. Nos conclusions sont basées sur les preuves d'audit obtenues jusqu'à la date de notre rapport du réviseur d'entreprises agréé.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young
Société anonyme
Cabinet de révision agréé

Isabelle Nicks

Luxembourg, le 5 avril 2024

LongRun Equity Fund

LongRun Equity Fund

Etat des actifs nets au 31/12/23

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		676.453.987,91
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	650.797.894,30
<i>Prix de revient</i>		474.488.022,68
Avoirs en banque et liquidités		22.014.070,29
A recevoir sur investissements vendus		1.034.874,11
A recevoir sur souscriptions		1.947.140,96
Dividendes à recevoir, nets		660.008,25
Passifs		5.748.438,26
A payer sur investissements achetés		3.365.741,42
A payer sur rachats		640.783,24
Commissions de gestion, de conseil et de la Société de Gestion à payer	3	1.567.582,41
Commissions de performance à payer	4	2.516,28
Autres passifs		171.814,91
Valeur nette d'inventaire		670.705.549,65

LongRun Equity Fund

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/23 au 31/12/23

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		6.794.245,58
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		6.366.792,27
Intérêts bancaires		427.438,92
Autres revenus		14,39
Dépenses		6.609.516,23
Commissions de gestion	3	5.575.332,97
Commissions de la Société de Gestion		162.574,12
Commissions de performance	4	2.516,28
Commissions de dépositaire		102.534,24
Commissions d'administration		125.374,89
Frais de domiciliation		8.000,00
Commissions de distribution	5	57.551,52
Frais d'audit		31.431,49
Frais légaux		72.052,53
Frais de transaction		160.137,09
Rémunération administrateurs		56.250,00
Taxe d'abonnement	6	93.529,29
Intérêts payés sur découvert bancaire		2.564,96
Autres dépenses		159.666,85
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		184.729,35
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.2	3.625.586,84
- change	2.3	11.776.619,58
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		15.586.935,77
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.2	102.406.013,97
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		117.992.949,74
Souscriptions d'actions de capitalisation		146.344.772,22
Souscriptions d'actions de distribution		2.538.325,12
Rachats d'actions de capitalisation		-199.552.761,02
Rachats d'actions de distribution		-789.444,37
Augmentation / (diminution) nette des actifs		66.533.841,69
Actifs nets au début de l'exercice		604.171.707,96
Actifs nets à la fin de l'exercice		670.705.549,65

LongRun Equity Fund

Statistiques

		31/12/23	31/12/22	31/12/21
Total des actifs nets	EUR	670.705.549,65	604.171.707,96	1.002.228.564,09
AP A - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		1,00	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.117,11	-	-
BP D - EUR - Distribution				
Nombre d'actions		1.874,00	2.067,00	2.545,91
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	2.243,35	1.865,02	2.306,11
BP A - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		13.883,20	22.179,55	25.698,46
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	2.089,02	1.737,03	2.147,85
BP D - USD - Distribution				
Nombre d'actions		967,00	1.037,18	1.299,18
Valeur nette d'inventaire par action	USD	2.106,94	1.691,93	2.229,21
BP A - USD - Capitalisation				
Nombre d'actions		5.035,81	40.188,11	42.700,18
Valeur nette d'inventaire par action	USD	2.197,82	1.764,75	2.325,15
BP A - CHF - Capitalisation				
Nombre d'actions		10.694,35	9.969,31	13.442,31
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	1.401,76	1.237,75	1.605,95
CP A - USD - Capitalisation				
Nombre d'actions		6.101,420	150,000	-
Valeur nette d'inventaire par action	USD	1.183,11	950,93	-
CI D - EUR - Distribution				
Nombre d'actions		10.106,10	10.158,10	10.290,70
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	2.343,02	1.937,61	2.383,04
CI A - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		46.972,15	50.253,31	69.539,57
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	2.206,41	1.824,64	2.244,08
CI A - USD - Capitalisation				
Nombre d'actions		15.280,28	21.465,05	31.122,25
Valeur nette d'inventaire par action	USD	2.211,72	1.767,09	2.315,75
CI A - CHF - Capitalisation				
Nombre d'actions		4.695,37	7.752,68	13.044,43
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	1.756,37	1.542,67	1.990,87
FI A - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		5,00	5,00	5,00
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.057,55	874,97	1.076,66
SP D - EUR - Distribution				
Nombre d'actions		517,000	100,000	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.138,27	944,70	-
SP A - CHF - Capitalisation				
Nombre d'actions		328,84	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	1.043,11	-	-
SI D - EUR - Distribution				
Nombre d'actions		900,99	28,00	30,00
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	2.364,69	1.950,69	2.398,68
Dividende par action		-	5,1000	2,5094
SI A - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		31.924,87	21.861,48	26.770,79
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	2.245,74	1.852,53	2.272,70

LongRun Equity Fund

Statistiques

		31/12/23	31/12/22	31/12/21
SI A - USD - Capitalisation				
Nombre d'actions		161.597,04	154.735,11	229.524,42
Valeur nette d'inventaire par action	USD	2.267,14	1.806,86	2.361,95
SI A - CHF - Capitalisation				
Nombre d'actions		22.091,31	17.477,38	17.478,68
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	1.251,94	1.096,88	1.412,04

LongRun Equity Fund

Portefeuille-titres au 31/12/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs			650.797.894,30	97,03
Actions			650.797.894,30	97,03
États-Unis			416.109.209,25	62,04
ADOBE INC	USD	48.338	26.106.414,52	3,89
ALPHABET INC -A-	USD	353.008	44.640.100,96	6,66
COSTCO WHOLESALE CORP	USD	49.047	29.307.874,68	4,37
DANAHER CORP	USD	102.971	21.564.578,05	3,22
GARTNER INC	USD	48.053	19.623.581,07	2,93
IDEXX LABS CORP	USD	42.073	21.140.287,56	3,15
INTUIT	USD	60.999	34.514.285,04	5,15
MASTERCARD INC -A-	USD	93.238	35.999.583,02	5,37
MICROSOFT CORP	USD	154.420	52.566.964,02	7,84
MOODY S CORP	USD	91.309	32.283.205,58	4,81
PROCTER & GAMBLE CO	USD	167.441	22.212.288,18	3,31
THERMO FISHER SCIENT SHS	USD	51.467	24.730.157,91	3,69
UNITEDHEALTH GROUP INC	USD	61.290	29.210.470,56	4,36
VERALTO CORPORATION	USD	298.245	22.209.418,10	3,31
Finlande			14.078.313,88	2,10
KONE OYJ -B-	EUR	311.743	14.078.313,88	2,10
France			58.963.137,30	8,79
L'OREAL SA	EUR	68.706	30.962.358,90	4,62
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	EUR	38.169	28.000.778,40	4,17
Îles Caïmans			23.163.616,75	3,45
ALIBABA GROUP HOLDING LTD	HKD	1.136.080	9.957.122,34	1,48
TENCENT HOLDINGS	HKD	387.997	13.206.494,41	1,97
Irlande			34.872.445,63	5,20
ACCENTURE - SHS CLASS A	USD	109.777	34.872.445,63	5,20
Pays-Bas			34.135.445,80	5,09
ASML HOLDING NV	EUR	50.074	34.135.445,80	5,09
Royaume-Uni			63.061.253,06	9,40
LINDE PLC	USD	81.297	30.151.240,60	4,50
RELX PLC	GBP	916.983	32.910.012,46	4,91
Suisse			6.414.472,63	0,96
SONOVA HOLDING NAM-AKT	CHF	21.733	6.414.472,63	0,96
Total du portefeuille-titres			650.797.894,30	97,03

LongRun Equity Fund
Notes aux états financiers

LongRun Equity Fund

Notes aux états financiers

1 - Généralités

GENERAL

LongRun Equity Fund (la « Société ») est une société d'investissement de droit luxembourgeois, constituée en vertu de la loi du 17 décembre 2010 telle que modifiée (la « Loi »), avec le statut de société anonyme et de société d'investissement à capital variable (« SICAV ») et soumise à la Partie I de la Loi. La Société a été constituée le 25 septembre 2015.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B200398. Les statuts ont été publiés dans le Journal officiel du Luxembourg au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 8 octobre 2015.

La Société a désigné Luxcellence Management Company S.A. comme étant sa Société de gestion désignée conformément à la Loi conformément à une convention de société de gestion en date du 30 septembre 2015 jusqu'au 30 novembre 2022. Conformément à une nouvelle convention de société de gestion en date du 1^{er} décembre 2022, la Société a désigné Rothschild & Co Investment Managers comme étant sa Société de gestion désignée conformément à la Loi,

Le Fonds possède un seul compartiment : LongRun Equity

Les premières lettres A, B, C, D, S et F du nom de chaque Catégories d'Actions correspondent à la fois aux frais applicables et au montant minimum de détention qui peut être défini comme un critère d'éligibilité pour chaque Catégories d'Actions. Le montant minimum de détention ainsi que l'éligibilité aux Catégories d'Actions sont définis dans le prospectus d'émission en vigueur.

Les différentes Catégories d'Actions et Sous-catégories d'Actions susceptibles d'être émises par la Société présentent les caractéristiques suivantes :

La deuxième lettre du nom de chaque Catégories d'Actions identifie le type d'investisseur, comme indiqué ci-après :

« P » désigne les Actions « privées ». Les Catégories d'Actions « P » sont accessibles pour tous les types d'investisseurs, notamment les investisseurs privés.

« I » signifie Investisseurs institutionnels. Les Catégories d'Actions « I » sont accessibles aux investisseurs institutionnels.

La troisième lettre du nom de chaque Catégories d'Actions identifie la politique de distribution, comme indiqué ci-après :

« D » désigne la « Distribution », c'est-à-dire les Catégories d'Actions donnant lieu à une distribution de dividendes suivant les règles de la section « politique de distribution » du prospectus d'émission en vigueur.

« A » désigne la « Capitalisation » (Accumulation), c'est-à-dire les Catégories d'Actions qui capitalisent leurs bénéfices.

Les Catégories d'Actions couvertes sont des Catégories d'Actions pour lesquelles le Gestionnaire d'Investissement s'efforce de couvrir l'exposition du portefeuille de la Société aux devises autres que la Devise de la Catégorie d'Actions concernée. Pour ces Catégories, la Société couvre l'exposition de change des titres en portefeuille libellés dans une devise différente de la Devise de la Catégorie d'Actions proportionnellement au nombre d'Actions émises pour la Catégorie d'Actions concernée. On notera que les Catégories d'Actions couvertes ne sont pas nécessairement couvertes à 100% en permanence. Le gestionnaire d'investissement prendra des positions de couverture en temps en temps dans le meilleur intérêt des investisseurs eu sur une meilleure base d'effort. Les Catégories d'Actions « couvertes en devises » ne sont pas actives au 31 décembre 2023.

Les coûts et les profits ou pertes liés à cette couverture sont affectés à la Catégorie couverte uniquement.

Les Catégories d'Actions non couvertes en devises sont des Catégories d'Actions pour lesquelles le Gestionnaire ne protégera pas le risque du portefeuille de la Société dans des devises autres que la devise de la Catégorie d'Actions en question.

Au cours de l'année, 2 nouvelles parts ont été lancées :

- AP A - EUR - Capitalisation : lancée le 5 avril 2023
- SP D - CHF - Capitalisation : lancée le 7 août 2023

2 - Principales méthodes comptables

2.1 - Détermination de la valeur nette d'inventaire

Les comptes de la Société sont établis en euros. Étant donné que la Société ne possède qu'un seul compartiment actif au 31 décembre 2023 et que la devise de référence de ce compartiment unique est l'euro, les comptes consolidés de la Société sont identiques aux comptes du compartiment unique.

Présentation des états financiers

Les états financiers sont établis conformément aux réglementations luxembourgeoises relatives aux organismes de placement collectif. Les états financiers sont préparés sur une base de continuité d'exploitation. Aux fins du reporting financier, une VNI de reporting a été calculée au 31 décembre 2023.

LongRun Equity Fund

Notes aux états financiers

2 - Principales méthodes comptables

2.1 - Détermination de la valeur nette d'inventaire

Détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par Action

La Valeur Nette d'Inventaire de chaque Catégorie d'Actions est exprimée dans la devise de Catégorie de chaque Catégorie d'Actions. La Valeur Nette d'Inventaire est déterminée par l'Agent Administratif chaque Jour d'Évaluation, et à toute date choisie ponctuellement par le Conseil d'administration, en divisant l'actif net de la Société par le nombre d'Actions en circulation.

L'Agent Administratif calcule la Valeur Nette d'Inventaire pour chaque Catégorie d'Actions le Jour d'Évaluation.

2.2 - Evaluation du portefeuille-titres

La valeur des actifs est fixée comme suit au 31 décembre 2023 :

- Les fonds d'investissement sont évalués à leur valeur nette d'inventaire.
- Les actifs liquides sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus.
- Les dépôts à terme fixe sont évalués à leur valeur nominale majorée des intérêts courus. Les dépôts à terme fixe ayant une échéance originale de plus de 30 jours calendaires peuvent être évalués à leur prix ajusté au rendement si la Société a conclu un accord avec la banque auprès de laquelle le dépôt à terme fixe est investi précisant que les dépôts à terme fixe peuvent être récupérés à tout moment et que le prix ajusté au rendement correspond à la valeur de réalisation;
- Les effets de commerce sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus. Les effets commerciaux ayant une échéance originale de plus de 90 jours calendaires peuvent être évalués à leur prix ajusté au rendement si la Société a conclu un accord avec la banque auprès de laquelle l'effet commercial est investi précisant que les effets commerciaux être récupérés à tout moment et que le prix ajusté au rendement correspond à la valeur de réalisation;
- Les titres ou instruments financiers admis à la cote officielle d'un Marché Réglementé sont évalués sur la base du dernier cours disponible au moment de l'évaluation. Si le même titre est coté sur différents Marchés Réglementés, le cours utilisé sera celui applicable sur le marché principal pour ce titre. Si aucun cours acceptable ne peut être obtenu ou si les cours disponibles ne reflètent pas la juste valeur des titres, le Conseil d'administration ou ses mandataires procéderont avec prudence et de bonne foi à l'évaluation.
- Les titres ou instruments financiers sont évalués sur la base de leur réalisation de valeur probable déterminée par le Conseil d'administration ou leur délégué selon des principes d'évaluation pouvant être examinés par le réviseur d'entreprises de la Société, afin d'obtenir une évaluation correcte du total des actifs de la Société.
- Les autres actifs sont évalués sur la base de leur réalisation de valeur probable déterminée par le Conseil d'administration ou leur délégué selon des principes d'évaluation pouvant être examinés par le réviseur d'entreprises de la Société, afin d'obtenir une évaluation correcte du total des actifs de la Société.

2.3 - Conversion des devises étrangères

La devise de référence de la Société et du compartiment unique est l'euro.

Les éléments de l'actif et du passif exprimés dans des devises autres que la devise de référence du Compartiment ont été convertis dans cette devise aux taux de change en vigueur au moment de l'établissement des présents états financiers. Les transactions effectuées au cours de la période dans des devises autres que la devise de référence sont converties aux taux de change en vigueur au moment de la transaction.

Tous les éléments de l'actif et du passif exprimés dans des devises autres que l'euro sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice, à savoir :

1 EUR =	0,9297	CHF	1 EUR =	0,86655	GBP	1 EUR =	8,62575	HKD
1 EUR =	1,10465	USD						

2.4 - Frais de constitution

Les frais de constitution ont été intégralement amortis.

3 - Commission de gestion

Commissions de Gestion d'Investissements

Le Gestionnaire d'Investissement a droit à une commission de Gestion d'Investissements calculée sous la forme d'un pourcentage de la valeur nette d'inventaire de chaque Catégorie d'Actions avant l'accumulation des Commissions de Performance (autre que les Commissions de Performances réalisées en cas de rachat). Les taux effectifs des commissions de Gestion d'Investissements par Catégorie sont les suivants :

- Actions de Catégorie A : 1,70 %
- Actions de Catégorie B : 1,00 %
- Actions de Catégorie C : 1,00 %
- Actions de Catégorie S : 0,75 %
- Actions de Catégorie F : 1,00 %

Les commissions de Gestion d'Investissement sont acquises quotidiennement et payables trimestriellement à terme échu.

Les commissions du sous-distributeur seront payées à partir des commissions de gestion des investissements, par l'intermédiaire du distributeur mondial.

LongRun Equity Fund

Notes aux états financiers

3 - Commission de gestion

Commissions de la Société de Gestion

En rémunération de ses services, la Société de Gestion a le droit de percevoir une commission de société de gestion (« Commission de Société de Gestion ») au taux effectif de 0,024 % p.a. calculé sur l'actif net moyen de la Société et ce sans préjudice des frais supplémentaires liés à la production et à la mise à jour des KIID de la Société, aux services d'enregistrement transfrontalier et aux autres services de gestion des risques et de surveillance de la conformité des investissements que la Société peut demander de la société de gestion de temps à autre, car ces frais et coûts sont détaillés plus en détail dans le contrat de société de gestion.

4 - Commission de performance

Le Gestionnaire d'Investissement a droit à une Commission de Performance mensuelle représentant un pourcentage de la performance relative de chaque Catégorie d'Actions par rapport à l'indice MSCI AC World Index NR au cours du mois en question, sous réserve de l'application d'un point haut référence (high watermark).

Le principe du point haut de référence implique que, si le Gestionnaire d'Investissement sous-performe par rapport à l'indice MSCI AC World Index NR au cours d'un mois donné pour une Catégorie d'Actions donnée, il doit récupérer cette perte relative au cours du/des mois suivant(s) avant de pouvoir prétendre à une Commission de Performance sur cette Catégorie d'Actions. En d'autres termes, il faut que la Société ait généré une performance supérieure à l'indice MSCI AC World Index NR depuis le dernier versement d'une Commission de Performance.

L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que, selon cette formule de point haut de référence relatif, une Commission de Performance peut être due pour une Catégorie d'Actions même si la Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») de cette Catégorie d'Actions a baissé au cours du mois concerné.

Les Commissions de Performance par Catégorie sont les suivantes :

- Actions de Catégorie A : 10 %
- Actions de Catégorie B : 10 %
- Actions de Catégorie C : 10 %
- Actions de Catégorie D : 10 %
- Actions de Catégorie S : 10 %
- Actions de Catégorie F : 10 %

En cas de rachat lors d'un Jour d'Évaluation, la Commission de Performance applicable aux Actions rachetées calculée au prorata de la performance depuis le début du mois est considérée comme due au Gestionnaire d'Investissement indépendamment de la performance de la Société après ce rachat net.

La performance est calculée dans la devise de la Catégorie d'Actions concernée. En ce qui concerne les Catégories d'Actions couvertes, la performance est calculée par rapport à l'indice couvert.

La Commission de Performance est payée mensuellement.

En application des orientations ESMA sur les commissions de performance (ESMA34-39-992) et la Circulaire CSSF 20/764, le tableau ci-dessous présente le montant des commissions de performance chargées pour chaque catégorie d'actions concernée ainsi que le pourcentage de ces commissions calculé en fonction de la Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») de la catégorie d'actions. Seules les catégories d'actions pour lesquelles des commissions de performance ont été chargées sont présentées.

Compartiments	Classe d'actions	Code ISIN	Devise du compartiment	Montants des commissions de performance et de cristallisation au 31/12/23 (en devise du compartiment)	VNI moyenne de la Classe d'actions (en devise du compartiment)	% de la VNI moyenne de la Classe d'actions
LongRun Equity Fund	CP A - USD	LU2561048229	EUR	1,968.50	2,616,234.53	0.08
	SP A - CHF	LU2561049037	EUR	324.00	226,583.32	0.14
	SP D - EUR	LU2561048575	EUR	<u>223.78</u>	421,045.65	0.05
				Total	2,516.28	

5 - Frais de distribution

Acolin Europe AG, agissant en qualité de Distributeur Mondial de la Société a droit à une commission de distribution mondiale maximale de 0,01 % par an calculée sur la VNI de toutes les Catégories d'Actions et payable trimestriellement avec un montant minimum de 14.000 euros par an.

6 - Taxe d'abonnement

Selon la législation et la pratique actuelles, la Société n'est soumise à aucun impôt luxembourgeois sur le revenu, de même que les dividendes versés par la Société ne font l'objet d'aucune retenue à la source au Luxembourg.

LongRun Equity Fund

Notes aux états financiers

6 - Taxe d'abonnement

Cependant, toute Catégorie réservée aux investisseurs de détail est assujettie au Luxembourg à une taxe d'abonnement égale à 0,05 % de son actif net par an. Cette taxe est due trimestriellement et calculée sur base de la Valeur Nette d'Inventaire totale de chaque Catégorie à la fin du trimestre civil concerné.

Toute Catégorie réservée aux investisseurs institutionnels est assujettie au Luxembourg à une taxe d'abonnement égale à 0,01 % de son actif net par an. Cette taxe, payable chaque trimestre, est calculée sur la Valeur Nette d'Inventaire totale de chaque Catégorie à la clôture du trimestre concerné.

7 - Changement dans la composition du portefeuille-titres

Les rapports relatifs aux modifications apportées aux portefeuilles d'investissements sont disponibles gratuitement auprès du siège de la Société de Gestion du Fonds.

LongRun Equity Fund

Informations supplémentaires non auditées

LongRun Equity Fund

Informations supplémentaires non auditées

Politique de rémunération

Information relative à « SFTR » (Securities Financing Transactions and Reuse Regulation)

La Société n'utilise aucun instrument entrant dans le champ d'application de « SFTR ».

Gestion du risque

La Société de Gestion utilise l'approche par les engagements pour contrôler et mesurer l'exposition globale au risque.

Information concernant la politique de rémunération

La politique de rémunération a été conçue dans le but de favoriser une forte attractivité pour le personnel et permettre une gestion des risques appropriée et efficace.

Les employés sont rémunérés via une combinaison de salaires fixes et de bonus. Les bonus sont établis en fonction de critères qualitatifs et quantitatifs en lien avec l'évaluation annuelle de la performance du personnel.

Ces critères sont définis en fonction des politiques de conformité du groupe et de la nature du travail.

Montant des rémunérations :

La rémunération fixe, la rémunération variable, la rémunération totale et l'effectif total de Rothschild & Co Investment Managers au 31 décembre 2023 sont les suivants :

	Rémunération fixe en 2023	Rémunération variable en 2023	Rémunération totale	Effectif total
Entiereté des employés	2.703	551	3.254	37
Dont le personnel dirigeant et les employés ayant un impact significatif sur la gestion des risques				2

En k€ hors charges sociales

Effectif au 31/12/2023

Les données de rémunération incluent les salariés partis au cours de l'année 2023

Considérant que le personnel dirigeant et les employés ayant un impact significatif sur la gestion des risques sont en nombre limité au 31 décembre 2023, la Société de Gestion ne donne pas d'informations confidentielles sur cette catégorie de personnel et communique l'ensemble des rémunérations uniquement.

Des informations supplémentaires à ce sujet et sur la politique de rémunération, qui décrit, entre autre, la façon dont la rémunération et les avantages sont déterminés, peuvent être obtenus sur demande auprès de la Société de Gestion. Il n'y a pas eu de changement significatif de la politique de rémunération en 2023.

Information concernant la rémunération des Gestionnaires d'Investissement délégués

Durant 2023, Rothschild & Co Bank AG agissant en qualité de Gestionnaire d'Investissement délégué de LongRun Equity Fund a perçu une rémunération totale de 194.176,34 EUR divisé en rémunération fixe (113.375,51 EUR) et rémunération variable (60.800,83 EUR).

LongRun Equity Fund

Informations supplémentaires non auditées

SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation)

La publication périodique du produit financier visée à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 est couverte par la publication périodique SFDR (non auditée) du rapport annuel.



Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonnes gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit:
LongRun Equity Fund SICAV

Identifiant d'entité juridique:
5493006HXJOY6T6RPH58

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**:

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: __%

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **66,06 %** d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Premièrement, le produit a favorisé l'atténuation du changement climatique en sélectionnant des entreprises qui prévoient de réduire leurs émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre conformément à l'objectif de maintien du réchauffement de la planète en dessous de 2° C. Deuxièmement, le produit a promu des caractéristiques sociales et environnementales plus générales en sélectionnant des entreprises qui réalisent au moins de 20 % de leur chiffre d'affaires dans les domaines suivants : énergies alternatives, efficacité énergétique, construction écologique, eau durable, prévention de la pollution, agriculture durable, nutrition, traitement des principales maladies, assainissement, immobilier abordable, financement des petites et moyennes entreprises, éducation et connectivité. Les investissements et les entreprises durables respectent au minimum l'un des deux critères ci-dessus. Enfin, le produit s'est concentré sur les investissements émis par des entreprises qui ont une notation ESG supérieure ou égale à AA, promouvant ainsi des normes ESG de niveau supérieur au sein du secteur.

Ces investissements ont été considérés comme ayant des caractéristiques E/S. Les éléments contraignants du produit, ainsi que la part minimale d'investissements durables et/ou d'investissements présentant des caractéristiques environnementales et sociales, ont été respectés et/ou dépassés.

Le produit favorise par conséquent l'adoption de ces mêmes normes par les pairs qui ne l'ont pas encore fait, améliorant ainsi les pratiques ESG de l'ensemble du secteur.

• *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?*

La part des investissements alignés sur les caractéristiques environnementales/sociales était de 69,48%, tandis que la part des investissements durables était de 66,06%. La part des investissements ayant d'autres caractéristiques environnementales était de 63,31%.

No	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Reference Period 01.01. - 31.12.2023
1	Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles Actifs éligibles: 97,51% Actifs couverts: 96,73%	4,12%



2	Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales Actifs éligibles: 97,51% Actifs couverts: 97,51%	0,00%
3	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées Actifs éligibles: 97,51% Actifs couverts: 97,51%	0,00%

• **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Un investissement durable au sens de l'article 2(17) du règlement SFDR doit respecter les trois piliers suivants :

- contribue à un objectif environnemental ou social ;
- ne cause pas de préjudice important ;
- pratiques de bonne gouvernance.

Sur la base de l'interprétation de ces piliers par Rothschild & Co Bank AG et en utilisant principalement les données fournies par MSCI ESG Research LLC, les entreprises sélectionnées dans le produit financier ont contribué à un objectif environnemental ou social si :

- elles avaient des objectifs de réduction de leurs émissions de carbone alignés sur un réchauffement de la planète inférieur ou égal à 2° C ;
- ou une stratégie commerciale axée sur des produits ayant un impact social ou environnemental direct, comme le reflète la part du chiffre d'affaires tirée de ces produits, qui doit être supérieure ou égale à 20 %.

Si l'entreprise bénéficiaire de l'investissement respecte l'un de ces critères, l'investissement est considéré comme étant 100 % durable.

• **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Conformément à la politique d'exclusion de R&Co Bank AG, le PAI 10 (respect des principes de l'OCDE et du pacte mondial des Nations Unies) et le PAI 14 (exposition aux armes controversées) ont été pris en compte pour tous les investissements directs dans des sociétés privées.



Il a en outre été considéré que les sociétés privées respectaient le critère « ne cause pas de préjudice important » (DNSH) lorsqu'elles communiquaient des informations supplémentaires sur les indicateurs PAI 1 (émissions de gaz à effet de serre), PAI 2 (empreinte carbone), PAI 4 (exposition à des entreprises opérant dans le secteur des combustibles fossiles), PAI 5 (part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable), PAI 6 (intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique) et PAI 13 (mixité au sein du conseil d'administration).

En ce qui concerne les fonds de tiers, nous avons prêté attention à leur définition des investissements durables, mais nous n'avons pas pu nous assurer qu'elle était complètement alignée sur notre interprétation des exigences et des objectifs du règlement SFDR.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

En règle générale, les indicateurs PAI ont été utilisés pour définir les investissements durables et tous les PAI obligatoires (1-14, 15, 16) ont été évalués.

R&Co Bank AG a tenu compte des indicateurs PAI (de l'anglais Principal Adverse Impact : principales incidences négatives) dans sa définition des investissements durables et a examiné en particulier les PAI 1, 2, 4, 5, 6, 10, 13 et 14, ainsi que leur évolution/tendance. Le PAI 10 (violations des principes de l'OCDE et du pacte mondial des Nations Unies) et le PAI 14 (exposition à des armes controversées) ont également été utilisés pour effectuer un filtrage d'exclusion.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Description détaillée:

Oui, puisque le PAI 10 était un critère d'exclusion. Par conséquent, tous les investissements directs dans des sociétés privées étaient alignés sur les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

En règle générale, les indicateurs PAI ont été utilisés pour définir les investissements durables et tous les PAI obligatoires (1-14, 15, 16) ont été évalués.

En outre, notre définition des investissements durables a indirectement pris en compte le PAI facultatif relatif aux investissements dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone.

R&Co Bank AG a prêté une attention particulière aux PAI suivants :

- PAI 4 (exposition au secteur des combustibles fossiles) : 4,12%
- PAI 10 (violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales) : 0,00%
- PAI 14 (exposition aux armes controversées) : 0,00%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 01.01. - 31.12.2023

No	ISIN	Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
1	US5949181045	Microsoft Corp Reg Shs (951692)	Information Technology	7,58%	États-Unis
2	US02079K3059	Alphabet Inc -A- Reg Shs (29798540)	Communication Services	6,54%	États-Unis
3	IE00B4BNMY34	Accenture PLC -A- Reg Shs (10478724)	Information Technology	5,49%	Irlande
4	US57636Q1040	Mastercard Inc -A- Reg Shs (2282206)	Information Technology	5,23%	États-Unis
5	FR0000121014	LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE Shs (507170)	Consumer Discretionary	4,86%	France
6	FR0000120321	L'Oreal S.A. Shs (502805)	Consumer Staples	4,70%	France
7	GB00B2B0DG97	RELX PLC Reg Shs (3632181)	Industrials	4,69%	Royaume-Uni
8	US6153691059	Moody's Corp Reg Shs (1130337)	Financials	4,66%	États-Unis
9	NL0010273215	ASML Holding NV Shs (19531091)	Information Technology	4,54%	Pays-Bas
10	US91324P1021	Unitedhealth Group Inc Reg Shs (1078451)	Health Care	4,52%	États-Unis
11	US4612021034	Intuit Inc Reg Shs (60141)	Information Technology	4,49%	États-Unis
12	US22160K1051	Costco Wholesale Corp Reg Shs (903618)	Consumer Staples	3,98%	États-Unis
13	US2358511028	Danaher Corp Reg Shs (923916)	Health Care	3,85%	États-Unis
14	US00724F1012	Adobe Inc Reg Shs (903472)	Information Technology	3,78%	États-Unis
15	IE000S9YS762	Linde PLC Reg Shs (124625792)	Materials	3,77%	Irlande



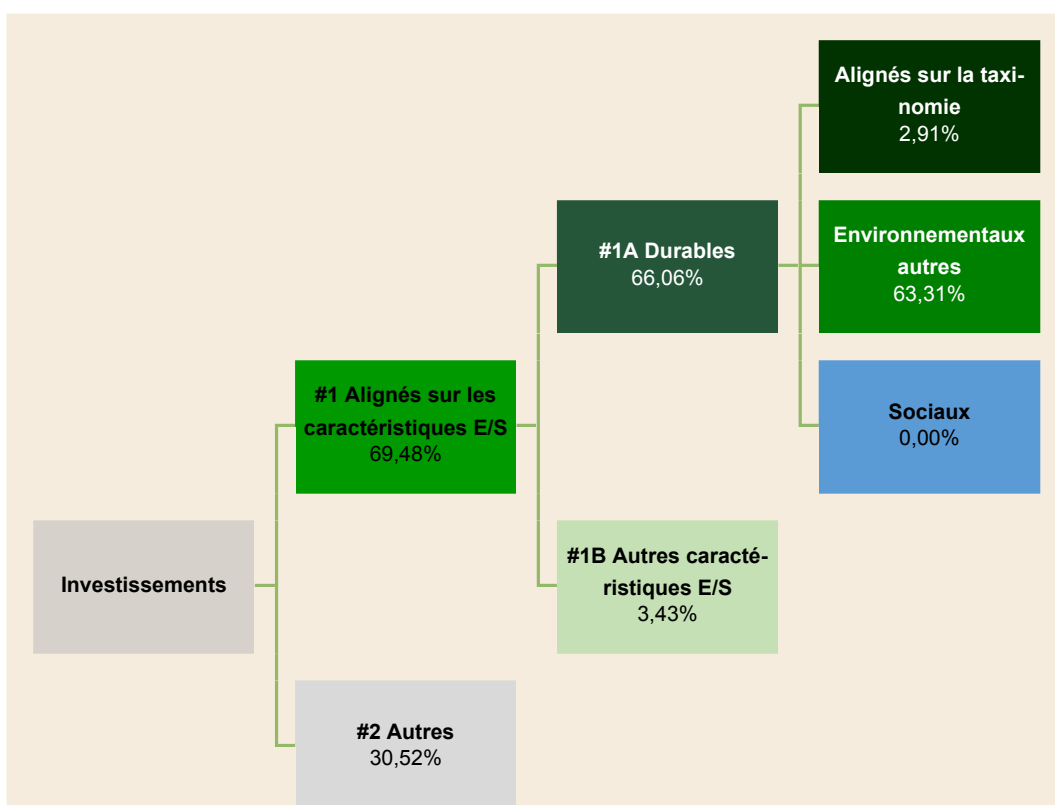
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

• Quelle était l'allocation des actifs?

Les investissements ayant des caractéristiques environnementales et/ou sociales représentaient 69,48% des actifs. La part des investissements durables était de 66,06%. La part des investissements ayant d'autres caractéristiques environnementales était de 63,31%.

Les investissements présentant des caractéristiques sociales et/ou alignés sur la taxonomie de l'UE peuvent varier, étant donné qu'aucun seuil spécifique n'a été fixé. Le produit n'a pas utilisé de dérivés pour atteindre les caractéristiques E/S promues.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

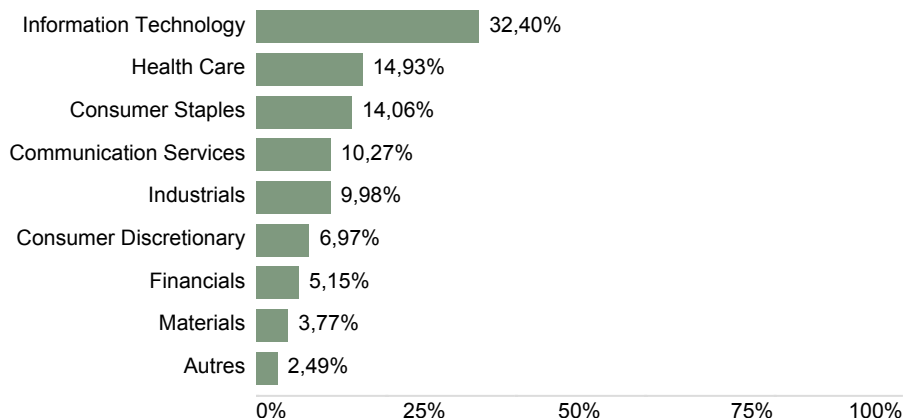
La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.



- **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Le produit a investi dans l'ensemble des secteurs économiques, mais les secteurs à forte intensité de gaz à effet de serre ont été sous-représentés.



- **Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Le produit n'a pas appliqué de seuil minimum pour les investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. L'alignement sur la taxinomie de l'UE n'était pas non plus un objectif spécifique de la stratégie du produit. Cependant, le produit n'avait pas et n'a toujours pas pour intention de cibler des investissements directs dans les sociétés privées qui respectent la taxinomie de l'UE. Les données ont été fournies par MSCI ESG Research LLC et peuvent être des estimations ou des informations directement communiquées par les sociétés privées. Pour les investissements dans des fonds de tiers, ce produit s'est appuyé sur les informations fournies par le fabricant du produit. Il en est de même pour les investissements en titres d'État en l'absence de données disponibles pour ces entités au titre de la taxinomie de l'UE.

Compte-tenu des limitations indiquées ci-dessus, la part des investissements alignés sur la taxinomie était de 2,91% (en pourcentage des revenus, hors titres souverains)

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE?**

Oui:

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non



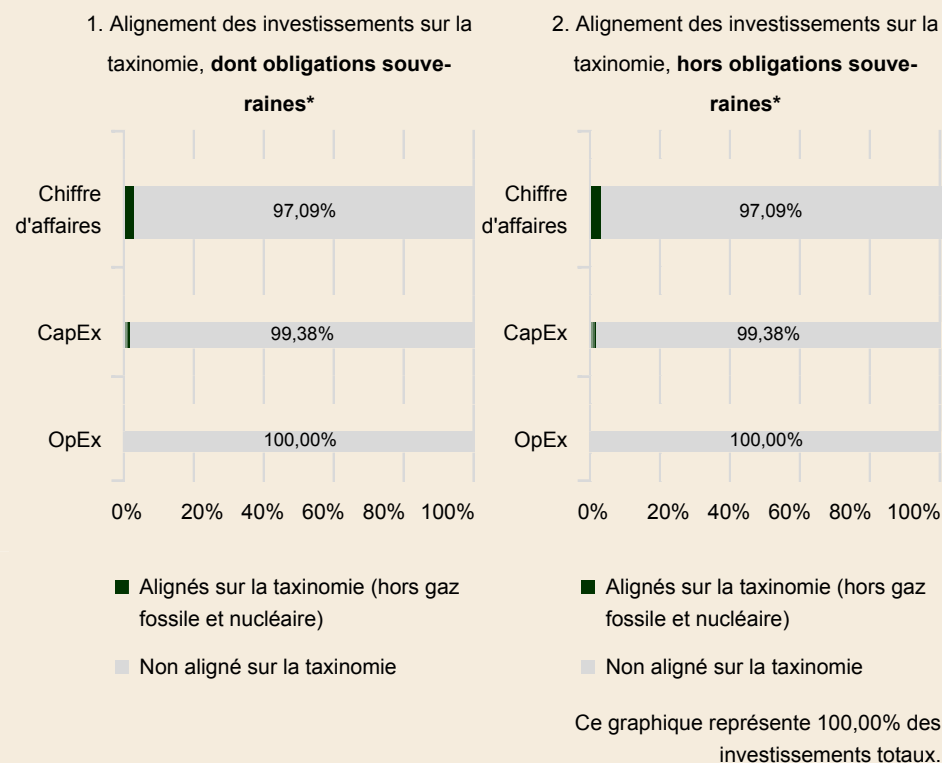
Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

*Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Le produit n'a pas appliqué les investissements aux activités transitoires ou habilitantes.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Sachant que c'est la première fois que Rothschild & Co Bank AG publie des informations sur ces indicateurs, il n'existe pas de période de référence antérieure.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



- **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?**

La part des investissements ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie de l'UE était de 63,31%.



- **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?**

La part des investissements durables sur le plan social était de 0,00%.



- **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?**

La catégorie « #2 - Autres » comprend en premier lieu les investissements qui n'ont pas pu être analysés d'un point de vue ESG en raison de l'absence de méthodologie, d'un manque de données ou de la nature de l'actif sous-jacent (liquidités). Elle comprend également les titres pour lesquels les entreprises bénéficiaires de l'investissement ne respectent pas nos critères de durabilité ou « d'autres caractéristiques ESG ». Ces titres doivent néanmoins respecter les critères d'exclusion indiqués dans la section « Éléments contraignants ».



- **Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?**

Application de l'approche ESG de R&Co Bank AG dans plusieurs divisions telles que la gestion de portefeuille, la recherche sur les actions et le contrôle des investissements afin de respecter les critères d'exclusion et les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le produit. La surveillance a été assurée par l'équipe d'analyse ESG/portefeuilles. Il y a eu des activités de vote par procuration, mais pas d'engagement particulier sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales.



Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Le fonds n'a pas d'indice de référence en place.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Sans objet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Sans objet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Sans objet.